

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Nous vous rappelons que, conformément au Code des sociétés, personne ne peut assister ou se faire représenter à l'assemblée générale des actionnaires, s'il/elle n'est pas le/la véritable propriétaire des actions pour lesquelles il annonce vouloir prendre part au vote.

Afin de voter valablement et, le cas échéant, se faire représenter, le mandant doit se conformer à la loi et aux statuts. Conformément à l'article 28 des statuts et selon les modalités prévues par cet article, chaque actionnaire peut se faire représenter à l'AG par un mandataire lui-même actionnaire.

Conformément à l'article 26 des statuts, pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires titulaires de parts au porteur doivent, cinq jours francs au moins avant celle-ci, avoir effectué le dépôt de leurs titres au siège social ou aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ou dématérialisées doivent, au plus tard le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale, à vingt-quatre heures (heure belge), avoir procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation. Six jours francs au moins avant l'assemblée, les actionnaires précités doivent avoir fait déposer au siège social ou aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis une attestation établie conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

La présente procuration devra être déposée, au plus tard le mardi 12 juin 2012 au siège de la société ou être envoyées par fax au n° 04/358 23 83 ou par courriel info@neufcour.com.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

PROCURATION

Le (La) soussigné (e)

Nom / Nom de la société, forme juridique:	
Prénom (s):	
Domicile / siège social :	

Titulaire de _____ actions au porteur
_____ actions nominatives
_____ actions dématérialisées¹

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège social à 4624 Romsée, rue Churchill, 26, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le n° BE0457.006.788, désigne, par la présente, en qualité de mandataire :

M
(nom, prénom, adresse)

¹ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le **lundi 18 juin 2012 à 16 heures** au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.

Conformément à l'article 548 du Code des Sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire pourra voter dans le sens qu'il jugera opportun.

Ordre du jour et instructions de vote

- Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2011, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société.

Prise de connaissance

- Approbation du rapport de rémunération**

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans le rapport de gestion.

Instructions de vote :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------------

- Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2011.

Prise de connaissance

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat**

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2011 et l'affectation du résultat.

Instructions de vote :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> ABSTENTION
------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------------

- Communication des comptes consolidés au 31 décembre 2011**

Prise de connaissance

COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUFCOUR

Société Anonyme
Rue Churchill, 26 – 4624 Romsée
RPM Liège – TVA : BE 0457 006 788

6. Décharge aux administrateurs

Par votes séparés, l'assemblée donne décharge à chacun des administrateurs :

- Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

- Drassed SA, représentée par M. Noël Dessard

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

- Monsieur Pierre Galand

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

- Madame Nathalie Galand

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

- Management Science Consulting SPRL, représentée par M. Thierry Houben

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

7. Décharge au Commissaire

L'assemblée donne décharge au Commissaire, la SPRL Hault, Nicolet & Co, représentée par M. Ph. Hault.

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur exécutif, non indépendant, de la société Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2016.

Instructions de vote :	OUI	NON	ABSTENTION
------------------------	-----	-----	------------

Fait à, le2012

Signature(s) précédée(s) de la
mention manuscrite « bon pour pouvoir »